



INFO PARENTS



Journal de l'école Ludger-Duvernay

Janvier 2020

MOT DE LA DIRECTION

Bonjour chers parents,

C'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir notre parution de janvier de l'Info parents! Nous profitons de l'occasion pour vous réitérer nos meilleurs souhaits pour l'année nouvelle, qu'elle soit empreinte de douceur, de paix et d'amour. Nous vous souhaitons de réserver à votre horaire un temps de qualité à passer avec votre enfant, loin des appareils électroniques qui altèrent notre qualité de présence. Comment? En jouant avec lui à un jeu de société, en faisant un sport d'hiver avec lui, en lui racontant une histoire avant de dormir... Nous portons aussi à votre attention toute l'importance de travailler en collégialité avec nous pour assurer le plein épanouissement de votre enfant dans son milieu de vie. Vos encouragements l'aideront à maintenir un bon niveau de motivation scolaire.

Bonne lecture!

Anne Boucher, directrice

Audrée Charbonneau, directrice adjointe

Dates importantes

Prochaine rencontre du conseil d'établissement :

Le prochain conseil d'établissement aura lieu le mardi 4 février 2020 à 19 h 00.

Prochaine rencontre de l'OPP :

La prochaine rencontre de l'OPP aura lieu le mardi 21 janvier 2020 à 19 h 00.

Prochaines journées pédagogiques :

Les prochaines journées pédagogiques sont prévues les 27 et 28 janvier 2020.



Inscription des élèves pour 2020-2021

La période officielle d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera au cours des semaines du 3 et du 10 février 2020 selon les modalités suivantes :

Pour les élèves qui fréquentent présentement l'école Ludger-Duvernay, les inscriptions se feront en ligne comme l'an passé. Soyez à l'affût des futures communications.

Les parents des futurs élèves de maternelle devront se rendre à l'école pour y inscrire leur enfant, entre 8 h 30 et 11 h 30 ou entre 13 h 00 et 15 h 30.

Pour les nouvelles inscriptions, l'original du certificat de naissance GRAND FORMAT, sur lequel doit figurer le nom des parents, et une preuve de résidence (compte de taxes, d'électricité, etc.) sont obligatoirement requis. Aucune inscription ne sera complétée sans ces documents.

Pour toutes questions concernant l'inscription, nous vous invitons à lire le document Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021, disponible sur le site de la Commission scolaire des Patriotes (<http://www.csp.ca>).



Hiver en plein air!

il fait froid

L'hiver, les récréations sont tellement agréables lorsque nous sommes bien habillés! Voici quelques conseils pour en profiter pleinement :

- Plusieurs épaisseurs minces de vêtements amples permettent de conserver la chaleur du corps tout en favorisant la circulation de l'air.
- Le corps réduit sa circulation sanguine à ses extrémités lorsqu'il a froid, le port de bottes et de mitaines est essentiel (les mitaines étant plus chaudes que les gants puisque les doigts ne sont pas séparés).
- Il est important de porter une tuque, car la plus grande perte de chaleur (70%) survient au niveau de la tête.
- S'il fait très froid, mettre un foulard couvrant la bouche pour protéger les poumons de l'air froid.
- Le port de pantalons de neige est fortement recommandé, car même si les enfants ne se roulent ou ne jouent pas dans la neige, ils entrent souvent mouillés de la récréation (des chevilles aux genoux).

Rappel des heures du secrétariat

Le secrétariat de l'école est ouvert **de 8 h 00 à 11 h 40 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.** En dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser au service de garde ou simplement laisser un message sur la boîte vocale. Nous nous ferons un plaisir de vous rappeler.



Rappel protocole allergies alimentaires

Voici l'information contenue dans *Le petit guide de Ludger-Duvernay* à propos de notre politique alimentaire et des allergies :

1. Lors d'activités d'école (Noël, Pâques...)



Si l'école sert une collation spéciale à l'ensemble des élèves, une lettre informera les parents de ce qui sera servi. Les parents qui refuseront que leur enfant mange la collation offerte par l'école auront la responsabilité d'informer l'enseignant et de fournir une collation à leur enfant.

2. Lors d'activités de classe (thématique, dégustation...)

Les enseignants informent les parents de ce qui sera servi aux enfants et demandent par écrit l'autorisation de leur en donner. Si le parent refuse, celui-ci est responsable de fournir à l'élève les aliments.

3. Lors de collations spéciales

En tout temps, tous les élèves ayant une allergie alimentaire devront apporter leur collation.

Note : Malgré ces précisions, il reste important de sensibiliser tous les élèves à cette réalité. C'est une responsabilité partagée.

Lorsque vous souhaitez envoyer une collation spéciale aux élèves de la classe de votre enfant, il est primordial de prendre d'abord entente avec son enseignant, afin qu'il puisse appliquer les mesures préventives prévues au protocole.

À la recherche de nos ustensiles

La cafétéria a perdu plusieurs ustensiles. Si vous constatez qu'une fourchette ou une cuillère ne vous appartient pas, il serait apprécié que vous nous les retourniez.



Petits trucs pour encourager la responsabilisation et développer la maturité

- Donnez à votre enfant des responsabilités dans la maison, à la mesure de ses capacités. Il se sentira alors de plus en plus grand, impliqué et compétent. Cela l'aidera à s'impliquer aussi dans son travail à l'école.
- Favorisez une structure stable, une routine constante. Votre enfant s'y sentira à l'aise, sécurisé et capable de prévoir ce qui s'en vient. Encore une fois, il pourra être compétent dans sa routine en répétant souvent les mêmes gestes dans le même ordre. Cela a un impact sur l'estime de soi et sur la confiance en soi.
- Demeurez constants dans vos demandes et soyez conséquents dans vos réactions.

Être parent, c'est un défi de tous les jours, vous avez besoin de trucs ou de soutien? Visitez le site du ministère de la Famille à premiereressource.com. Il s'agit d'une ressource d'aide directe aux parents.

Des nouvelles du service de garde Pirouette

Activités d'hiver

Comme l'hiver est enfin arrivé, voici les consignes de sécurité ainsi que les règles qui ont été rappelées aux enfants qui dînent à l'école :

Les pelles : Nous avons plusieurs pelles afin de construire des forts. Cependant, celles-ci doivent être utilisées de façon sécuritaire. De plus, les enfants n'ont pas l'autorisation d'apporter leur pelle de la maison.

Mini hockey : Nous avons aussi des ensembles de mini hockey. La règle pour pouvoir y jouer est de porter des lunettes de sécurité. Nous en avons également, mais pas en nombre suffisant pour un très grand groupe. Les enfants ont le droit d'apporter leur bâton de mini hockey de la maison ainsi que leur paire de lunettes de sécurité, s'ils le désirent.

Appel de candidatures : Nous aimerions nous constituer une banque de remplaçants pour effectuer la surveillance des diners et des élèves du service de garde pour la période du midi. Nous invitons les personnes intéressées à donner leur nom à Carole Thiffeault, responsable du service de garde.

Nous vous invitons à consulter le lien suivant sur le site Web, pour avoir accès aux documents du service de garde : <http://ludgerduvernay.csp.qc.ca/services/>.

Carole Thiffeault, responsable du service de garde

(450) 645-2341 poste 6290



SAMEDI 15 FÉVRIER
11H À 16H
PARC DES PIONNIERS

INSCRIS-TOI AU CONCOURS DE BOÎTE À SAVON

2 catégories : 1-La plus longue descente 2-Création coup de coeur

Dimension de la boîte à savon	Matériel autorisé	Matériel prohibé
Hauteur maximale de 48" Largeur maximale de 35" Longueur max de 96"	Tissu, papier, carton, cuir, vinyle, caoutchouc, styromousse, colle, silicone. Les cordes, fils ou ruban doivent mesurer au maximum 12" de long. Rien ne doit traîner au sol sur le devant de la boîte à savon.	Matériaux rigides tels que la mousse d'uréthane aérosol, les plastiques, métaux, bois, clous, vis, écrous, miroir, broche.

IMPORTANT - Base de la boîte à savon: Crazy carpet seulement.
La boîte à savon devra y être fixée avec l'un des matériaux autorisés.

PENSONS SÉCURITÉ lors de la construction.
CASQUE OBLIGATOIRE lors de la course. Lunette de protection recommandée.

Inscription au 450 583-3307 ou à mairie@ville.vercheres.qc.ca ou le jour même

Pour des raisons de sécurité, les boîtes à savon doivent être inspectées et acceptées avant la course.



JANVIER 2020



Calendrier scolaire – École Ludger-Duvernay



BONNE ANNEE

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 	2 	3 	4
5 Semaine A →	6	7	8	9	10	11
12 Semaine B →	13	14	15	16	17 Atelier à l'école (Prof. Dino) 2 ^e année	18
19 Semaine A →	20	21 Rencontre OPP 19 h00	22	23	24	25
26 Semaine B →	27 Journée Pédagogique 	28 Journée Pédagogique 	29	30	31	

